

République centrafricaine

PROGRES MINIMES – DES EFFORTS DEPLOYES, MAIS MAINTIEN D’UNE PRATIQUE QUI A RETARDE LES AVANCEES

En 2024, la République centrafricaine a réalisé des progrès minimes sur la voie de l’élimination des pires formes de travail des enfants. Les autorités ont adopté une feuille de route pour accélérer les efforts visant à éradiquer le travail des enfants, le travail forcé et la traite des personnes en mai ; elles ont participé à un atelier intergouvernemental sur ces questions en décembre. Elles ont également signé un Protocole de transfert relatif à la protection et au transfert des enfants associés aux forces et groupes armés vers les autorités civiles afin de faire en sorte que les enfants soldats soient traités comme des victimes ; cela s’applique aux forces de l’État comme aux groupes armés non étatiques. Toutefois, malgré de nouvelles initiatives visant à lutter contre le travail des enfants, la République centrafricaine reçoit cette évaluation car les forces de sécurité de l’État ou alignées sur celui-ci continuaient d’utiliser des enfants dans des rôles de soutien et d’assurer une coordination avec un groupe armé qui recrutait et utilisait des enfants dans des conflits armés. En outre, les autorités n’ont pas effectué d’inspection du travail, une mesure essentielle en vue de prévenir le travail des enfants et de tenir les employeurs redevables de leurs actes s’ils commettent des faits d’exploitation. Les autorités n’ont signalé aucune sanction civile ou pénale pour les infractions liées au travail des enfants en 2024, et l’insuffisance des ressources humaines, financières et matérielles entravait leurs efforts d’application.

PROPOSITIONS DE MESURES PUBLIQUES EN VUE D’ÉLIMINER LE TRAVAIL DES ENFANTS

Les mesures suggérées ci-dessous combleraient les lacunes identifiées par le département du Travail des États-Unis relatives à la mise en œuvre des engagements internationaux de la République centrafricaine visant à éliminer les pires formes de travail des enfants.

Domaine	Mesure proposée
Cadre juridique	Adopter une politique qui traite du travail des enfants dans tous les secteurs concernés, y compris l’agriculture et le travail domestique.
	Intensifier les efforts visant à faciliter la mise en œuvre de l’Accord politique pour la paix et la réconciliation de 2019 et du Protocole de transfert de 2024 afin de retirer les enfants des groupes armés et de leur fournir des services de réadaptation et de réinsertion.
Application	Améliorer l’accès à l’éducation pour tous les enfants en prenant les mesures suivantes : éliminer les frais liés à la scolarité, prendre davantage de mesures pour que chaque enfant ait un acte de naissance, veiller à ce que les minorités religieuses ne se voient pas refuser l’accès à l’éducation, améliorer dans l’ensemble du pays les infrastructures au niveau de l’enseignement primaire, y compris les bâtiments, l’ameublement, les installations sanitaires, les enseignants et les fournitures scolaires, et veiller à ce que les écoles soient sûres et hors d’atteinte des groupes armés.
	Élargir les programmes visant à venir en aide aux anciens enfants soldats et aux enfants associés à des groupes armés, à soutenir leur réinsertion dans la société et à améliorer la coordination entre les acteurs concernés.
	Allouer des ressources suffisantes et mettre en œuvre des programmes pour s’attaquer aux pires formes de travail des enfants dans l’ensemble du pays, notamment l’exploitation sexuelle commerciale et le travail des enfants dans l’extraction minière.
	Adopter une politique qui traite du travail des enfants dans tous les secteurs concernés, y compris l’agriculture et le travail domestique.
	Intensifier les efforts visant à faciliter la mise en œuvre de l’Accord politique pour la paix et la réconciliation de 2019 et du Protocole de transfert de 2024 afin de retirer les enfants des groupes armés et de leur fournir des services de réadaptation et de réinsertion.
	Améliorer l’accès à l’éducation pour tous les enfants en prenant les mesures suivantes : éliminer les frais liés à la scolarité, prendre davantage de mesures pour que chaque enfant ait un acte de naissance, veiller à ce que les minorités religieuses ne se voient pas refuser l’accès à l’éducation, améliorer dans l’ensemble

Domaine	Mesure proposée
	<p>du pays les infrastructures au niveau de l'enseignement primaire, y compris les bâtiments, l'ameublement, les installations sanitaires, les enseignants et les fournitures scolaires, et veiller à ce que les écoles soient sûres et hors d'atteinte des groupes armés.</p> <p>Élargir les programmes visant à venir en aide aux anciens enfants soldats et aux enfants associés à des groupes armés, à soutenir leur réinsertion dans la société et à améliorer la coordination entre les acteurs concernés.</p> <p>Allouer des ressources suffisantes et mettre en œuvre des programmes pour s'attaquer aux pires formes de travail des enfants dans l'ensemble du pays, notamment l'exploitation sexuelle commerciale et le travail des enfants dans l'extraction minière.</p> <p>Adopter une politique qui traite du travail des enfants dans tous les secteurs concernés, y compris l'agriculture et le travail domestique.</p> <p>Intensifier les efforts visant à faciliter la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation de 2019 et du Protocole de transfert de 2024 afin de retirer les enfants des groupes armés et de leur fournir des services de réadaptation et de réinsertion.</p> <p>Améliorer l'accès à l'éducation pour tous les enfants en prenant les mesures suivantes : éliminer les frais liés à la scolarité, prendre davantage de mesures pour que chaque enfant ait un acte de naissance, veiller à ce que les minorités religieuses ne se voient pas refuser l'accès à l'éducation, améliorer dans l'ensemble du pays les infrastructures au niveau de l'enseignement primaire, y compris les bâtiments, l'ameublement, les installations sanitaires, les enseignants et les fournitures scolaires, et veiller à ce que les écoles soient sûres et hors d'atteinte des groupes armés.</p> <p>Élargir les programmes visant à venir en aide aux anciens enfants soldats et aux enfants associés à des groupes armés, à soutenir leur réinsertion dans la société et à améliorer la coordination entre les acteurs concernés.</p>
Coordination	Allouer des ressources suffisantes et mettre en œuvre des programmes pour s'attaquer aux pires formes de travail des enfants dans l'ensemble du pays, notamment l'exploitation sexuelle commerciale et le travail des enfants dans l'extraction minière.
Politiques gouvernementales	<p>Adopter une politique qui traite du travail des enfants dans tous les secteurs concernés, y compris l'agriculture et le travail domestique.</p> <p>Intensifier les efforts visant à faciliter la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation de 2019 et du Protocole de transfert de 2024 afin de retirer les enfants des groupes armés et de leur fournir des services de réadaptation et de réinsertion.</p>
Programmes sociaux	<p>Améliorer l'accès à l'éducation pour tous les enfants en prenant les mesures suivantes : éliminer les frais liés à la scolarité, prendre davantage de mesures pour que chaque enfant ait un acte de naissance, veiller à ce que les minorités religieuses ne se voient pas refuser l'accès à l'éducation, améliorer dans l'ensemble du pays les infrastructures au niveau de l'enseignement primaire, y compris les bâtiments, l'ameublement, les installations sanitaires, les enseignants et les fournitures scolaires, et veiller à ce que les écoles soient sûres et hors d'atteinte des groupes armés.</p> <p>Élargir les programmes visant à venir en aide aux anciens enfants soldats et aux enfants associés à des groupes armés, à soutenir leur réinsertion dans la société et à améliorer la coordination entre les acteurs concernés.</p> <p>Allouer des ressources suffisantes et mettre en œuvre des programmes pour s'attaquer aux pires formes de travail des enfants dans l'ensemble du pays, notamment l'exploitation sexuelle commerciale et le travail des enfants dans l'extraction minière.</p>